



DIFFÉRENT PAR NATURE

**Communication sur le Progrès
2022**

Secrétaire Général
Nations-Unies
New York – NY 10017
Etats Unis

Le 20/01/2022

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que ALTERNEA SAS soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial grâce à notre Communication sur le Progrès (*Communication on Progress – CoP*) la première fois dans les deux ans après avoir rejoint le Pacte Mondial et ensuite, chaque année.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,



Antonio MORALES ABAD
Président Directeur Général

Les 10 principes du Pacte Mondial

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ALTERNEA SAS prend toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect des Droits de l'Homme (Charte Internationale des Droits de l'Hommes de l'ONU, 1976) et de l'enfant, et ainsi garantir le respect des principes 2, 3, 4, 5 et 6 du Pacte Mondial.

- ALTERNEA SAS dispose d'un [règlement Intérieur](#) conforme aux exigences du Code du Travail français. Ce règlement définit et explique les pratiques disciplinaires, qui excluent les châtiments corporels, les traitements inhumains ou dégradants, les coercitions mentales ou physiques et les agressions verbales. Le règlement intérieur explique aussi la [politique de non-discrimination](#) de ALTERNEA SAS dans tous les domaines, quels que soient l'origine du salarié, son sexe, sa situation de famille, sa grossesse, son apparence physique, sa situation économique, son patronyme, son lieu de résidence, son état de santé, son handicap, ses mœurs, son orientation sexuelle, son âge, ses opinions politiques, ses activités syndicales, sa langue, son ethnie, sa nationalité ou sa religion.
- ALTERNEA SAS respecte strictement la Législation française en termes de travail des mineurs.
- Chaque employé signe librement un [contrat de travail](#) détaillant précisément ses conditions de travail et ses missions. Aucun employé ne travaille sous la contrainte. De plus, chaque employé est reçu par son supérieur hiérarchique lors d'un [entretien annuel personnalisé](#) afin de discuter des problèmes éventuels qu'il rencontre dans le cadre de son travail. De plus, chaque employé est reçu lors d'un entretien professionnel qui a pour objectif de l'accompagner dans son évolution et ses projets professionnels (planification de formation qualifiante, validation des acquis, possibilité de congés afin de réaliser des projets personnels...)
- ALTERNEA SAS dispose d'un [Comité Social et Economique](#) (CSE) avec des [délégués du personnel](#) (DP) élus. Ces DP se réunissent au minimum tous les 2 mois avec la Direction afin de discuter de thématiques soulevées par les employés, ainsi que des orientations stratégiques et des résultats de l'entreprise.
- Un [document unique](#) (DUERP) évaluant les risques, mesurant leur gravité et leur fréquence, et mettant en place des moyens de prévention adaptés est en place. Il prend aussi en compte les risques psycho-sociaux (RPS).
- Deux [référénts harcèlement au travail et agissements sexistes](#) ont été formés, et leur rôle a été expliqué à l'ensemble du personnel.
- Une [Charte Ethique](#) a été rédigée et communiquée à l'ensemble du personnel. Celle-ci fixe des règles de bonne conduite et formalise les valeurs de l'entreprise.

- ALTERNEA SAS occupe un nouveau bâtiment de 10000m² inauguré en 2021 qui prend en compte :
 - L'ergonomie au poste de travail,
 - L'Acoustique et la luminosité des espaces de vie et de travail,
 - L'hygiène et la santé avec des surfaces de travail antibactériennes et antivirales,
 - La végétalisation des espaces,
 - Une salle de sport et un espace pique-nique.

Engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

ALTERNEA SAS s'est lancée dans une démarche RSE qui prend en compte tous les aspects de la vie de l'entreprise :

- Gouvernance et pilotage (Principes 3, 4, 5, 6)
- Communication (Principe 1)
- Environnement (Principes 7, 8, 9)
- Social et sociétal (Principe 2, 10)

Des **objectifs chiffrés et délimités dans le temps** ont été fixés, et sont revus régulièrement par un **comité RSE** multi compétences.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'actions :

- **Garantir une gestion durable de nos outils et processus :**
 - o Lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - o Engagement pour un entrepôt responsable : en effet, l'entreprise ALTERNEA SAS déménage début 2021 dans un nouvel entrepôt muni d'une production de froid « verte » :
 - Fluide frigorigène sans impact sur le réchauffement climatique (GWP <1)
 - Liquide caloporteur d'origine végétale (Greenway Neo),
 - o Suivi précis des quantités de déchets générés. Un tri spécifique des déchets organiques est mis en place pour une valorisation par méthanisation,
 - o Optimiser les consommations énergétiques (encadrement du chauffage et de la climatisation des bureaux, installation de « timers », mise en veille des équipements informatiques,
 - o Création d'une charte d'achats bureautique et administratif responsables,
 - o Mise en place d'une filière de recyclage locale pour les masques à usage unique en polypropylène pour lutter contre le COVID. Ces masques sont traités pour être transformés en granules réutilisables par l'industrie du plastique.
- **Être un importateur respectueux de l'environnement :**
 - o Promouvoir des pratiques agricoles responsables pour nos producteurs de fruits et légumes,
 - o Améliorer la maîtrise de l'impact du transport des fruits et légumes : signature d'un contrat « Direct service » avec l'entreprise de location de palette bois CHEP afin de réduire l'impact carbone en optimisant les flux,
 - o Innover et réduire les impacts liés aux packagings des fruits et légumes : remplacement des filets en polypropylène par des filets en cellulose Home Compost et des barquettes en polyéthylène par des barquettes en carton certifié FSC ou PEFC.
- **Apporter la preuve de notre considération à nos collaborateurs :**
 - o Accompagner nos collaborateurs tout au long de leur parcours au sein de l'entreprise (entretiens individuels et professionnels)

- Garantir le bien-être de nos collaborateurs (organisation d'évènements sportifs, intervention sur le thème du bien-être, ergonomie au poste de travail...)
- **Créer et partager de la valeur partout où nous sommes implantés :**
 - S'engager aux côtés des pays producteurs dans la résolution de problématiques locales
 - Construire une relation avec un partenaire français et une association locale à vocation sociale
 - Ouverture d'une filiale en Espagne (notre première origine de fruits et légumes), **ALTERNEA FARMS**, qui nous permet de contractualiser avec les producteurs pour maîtriser les cultures depuis la semence jusqu'à nos clients. Cette nouvelle entreprise emploie actuellement trois personnes en Espagne qui ont pour mission de garantir la qualité et la sécurité de nos productions.